



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 4 avril 2011

Délibération n° 2011-2138

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rochetaillée sur Saône

objet : Reprise de la place Fernand Lacroix - Individualisation d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Rapporteur : Monsieur Suchet**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 mars 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 6 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Benelkadi, Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, M. Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mme Baume (pouvoir à M. Coste), MM. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Mme Chevallier, MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Suchet), Lambert (pouvoir à M. Kabalo), Lebuhotel (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Léonard (pouvoir à M. Rousseau), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Vergiat, Vurpas.

Absents non excusés : MM. Genin, Le Bouhart, Muet.

**Séance publique du 4 avril 2011****Délibération n° 2011-2138**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Rochetaillée sur Saône

objet : **Reprise de la place Fernand Lacroix - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la politique de requalification des centres urbains de l'agglomération lyonnaise, la reprise de la place Fernand Lacroix à Rochetaillée sur Saône est inscrite dans la liste des opérations programmées dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) (délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008).

Cet aménagement, réalisé en 1998 et dont la conception a été initialement confiée à l'architecte Reinhard Katz, concerne une surface d'environ 1 300 mètres carrés. Il est composé, autour de l'église, d'une succession d'espaces desservant les principaux édifices publics de la commune (délibération n° 1998-2868 du 16 juin 1998).

Cette surface dallée et engazonnée présente, aujourd'hui, des dysfonctionnements, notamment en matière de gestion et d'entretien.

Ce réaménagement vise à élargir les différents usages au profit, notamment, des enfants de la crèche de proximité, des personnes âgées avec un espace de détente ombragé pourvu de bancs. Il propose un cheminement plus généreux permettant la traversée de la place de manière plus confortable.

Ces reprises respectent la continuité de l'espace public et conservent son caractère piétonnier et végétal, tel qu'il a été voulu par le concepteur du projet initial.

Il est proposé de procéder à la reprise de cet aménagement selon les principes suivants :

- maintenir un espace en dalles devant le monument aux morts,
- élargir le chemin piétonnier situé au centre de l'espace,
- étendre les espaces verts,
- poser une protection d'espace vert en serrurerie.

Le coût de ces travaux est estimé à 50 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission urbanisme ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le principe de réalisation par la Communauté urbaine de la reprise de la place Fernand Lacroix à Rochetaillée sur Saône,

**2° - Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme globale A2 - Réaliser de grands projets structurants, sur l'opération n° 2373 pour un montant total de 50 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartie selon l'échéancier suivant :

- 50 000 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 avril 2011.**